

Les clauses sociales en Essonne

Qu'est ce que les clauses sociales ?



Les clauses sociales sont des clauses des marchés publics qui prévoient une **obligation en matière d'insertion** de personnes éloignées de l'emploi. Plusieurs modalités légales existent. Elles se traduisent la plupart du temps par une condition d'exécution du marché permettant de réserver une partie des heures de travail à des personnes en insertion. Les clauses sociales permettent donc de lutter **contre le chômage** et permettent aux entreprises de développer **leurs achats responsables et de répondre à leurs besoins en compétences**.

Un guichet unique pour l'Essonne : Inclusiv'Essonne

Depuis 2018, une porte d'entrée unique accompagne le développement des clauses sociales : Inclusiv'Essonne. Les PLIE de l'Essonne ont fondé et animent cette plateforme à l'échelle départementale. Celle-ci permet d'harmoniser les pratiques, d'aiguiller certains donneurs d'ordre et de mettre en place des actions mutualisées en faveur des publics visés telles que des visites de chantiers, des semaines de découverte métiers, des visites de centre de formation, etc.



INCLUSIV'
ESSONNE

Le réseau des achats responsables du 91



Démarches simplifiées pour les donneurs d'ordres



Accompagnement par un facilitateur clairement identifié quel que soit le territoire



Globalisation des heures pour les entreprises attributaires



Harmonisation des pratiques et projets communs en Essonne



Meilleure adéquation entre profil des participants et les besoins en compétences



Engagé depuis 2006 à conforter l'exécution d'une partie de ses marchés à l'embauche de publics d'insertion, le Conseil Départemental de l'Essonne mobilise dans le cadre de son Pacte de solidarité Essonne ses partenaires pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Soutenue par le facilitateur de Dynamique Emploi avec la participation des autres facilitateurs, la Mairie d'Évry-Courcouronnes a permis aux participants post-formés par les différents PLIEs de visiter le chantier « Maison des services ». Les participants ont pu découvrir les différents corps d'état des travaux dans le bâtiment et ont pu remettre leur CV aux entreprises selon leurs souhaits de métiers.



évry-courcouronnes

Un facilitateur vous accompagne



En tant que facilitateur des clauses sociales, j'agis comme une **interface entre les différents acteurs** concernés par le dispositif. J'**assiste les maîtres d'ouvrage** en amont de l'entrée dans le dispositif des clauses, avec l'étude de faisabilité de la clause sur leurs marchés, le calcul du volume des heures d'insertion et la rédaction de la clause dans les pièces du marché. J'**accompagne les entreprises** avant et après la publication des marchés dans le recrutement du public éligible et je fais le suivi des heures d'insertion ainsi que la réalisation des bilans d'opération. Pour assurer une **réponse adéquate aux besoins du territoire**, je mobilise les prescripteurs publics afin de répondre aux offres de la clause et hors clause et de préparer les publics en les sensibilisant aux métiers en tension par des actions variées telles que des informations collectives, des visites de chantier et de centre de formation, des périodes de mise en situation en milieu professionnel, des stages, etc.



Idriss Labraimi

Facilitateur PLIE Ensemble Vers l'Emploi



Entre 2018 et 2020,

1 030 000

heures réalisées

3 439

contrats

2 340

participants

129

maîtrise d'ouvrage



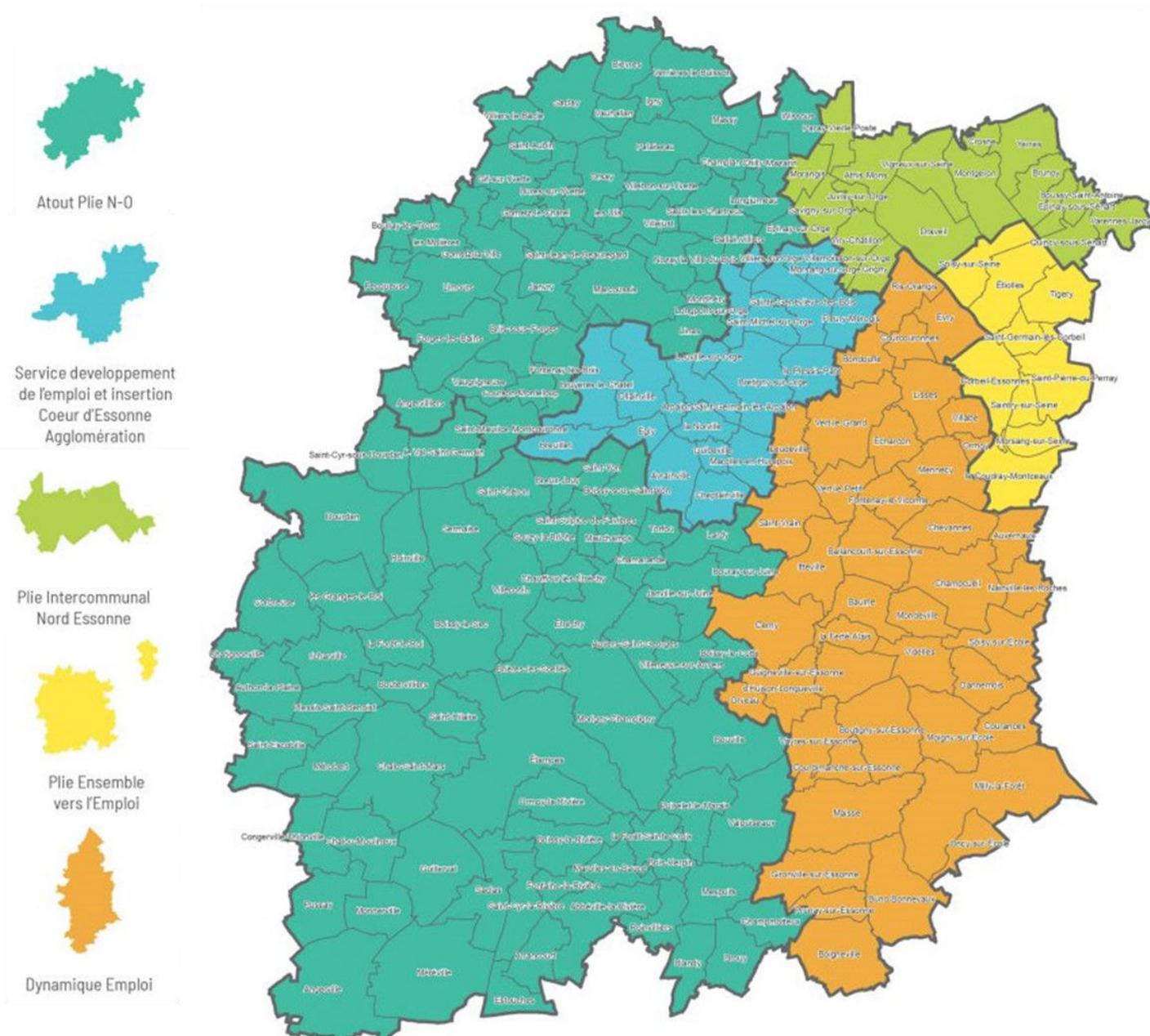
Les **entreprises** peuvent entre autres répondre recourir à la mise à disposition de personnel (intérim d'insertion, association intermédiaire, etc.), contractualiser en co-traitance ou en sous-traitance et recourir à l'embauche directe.

Les clauses sociales offrent non seulement un **bassin de compétences** plus adapté aux besoins des entreprises mais aussi une opportunité de développer la Responsabilité sociale de l'Entreprise (**RSE**) en s'engageant en faveur de l'emploi local.

Le dispositif des clauses sociales permet aux **maîtres d'ouvrage** de bénéficier d'un **accompagnement** par le facilitateur, notamment en ce qui concerne l'**obligation légale** de développement durable. Pour les personnes publiques qui ont une commande supérieure à 100 millions d'€, les résultats obtenus des clauses sociales, présentés dans le bilan d'opérations, peut être **valorisé** dans le cadre du Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPAPSER).



Territoire d'intervention des Facilitateurs d'Inclusiv'Essonne



Pour contacter votre facilitateur :



Tél. : 01.60.78.91.42

Linda Guehama,

linda.guehama@dynamique-emploi.fr



Tél. : 01.84.65.02.82

Elodie Flamand,



EMPLOI
INSERTION
FORMATION

Tél. : 01.69.29.97.98

Marine Maquin,
m.maquin@meif.fr



Tél. : 01.69.22.10.55

Idriss Labraimi,
i.labraimi@plieeve.eu



Tél. : 01.69.38.71.50

Valentin Souchard,
valentinsouchard.plie@orange.fr